

COMMUNIQUE DU CRRAC, COLLECTIF POUR LE RESPECT RAISONNE DES ARBRES CORREZIENS

26 novembre 2018

Le collectif CRRAC, qui s'est rassemblé dès le début pour lutter contre la campagne d'élagage systématique et obligatoire des arbres bordant les routes départementales et communales, a décidé de prendre le statut d'association Loi 1901. Cette décision marque la nécessité de passer à la vitesse supérieure au niveau des actions et des moyens pour ramener cette opération d'élagage à des proportions enfin raisonnables et respectueuses de l'environnement et du cadre de vie de tous les Corrèziens et des visiteurs qui apprécient ce département très vert et accueillant.

L'objet de l'association est le suivant (extrait des statuts) :

- *Faire connaître et faire valoir les aménités apportées au bien commun par les arbres non forestiers, publics ou privés, en alignement, isolés ou en haies, en tant qu'êtres vivants, dans les domaines de la lutte contre le réchauffement climatique et ses effets, de la biodiversité, du paysage, du patrimoine et de la culture, des infrastructures et autres installations humaines.*
- *Faire également connaître et expliquer les modes de gestion de ces arbres les plus appropriés à la meilleure expression possible de ces aménités au présent et également dans le futur.*
- *Faire connaître et faire appliquer tous les textes du Droit Français et Européen qui traitent de la protection des arbres et des haies à divers titres (Code de l'Environnement, Code du Patrimoine, Code Général des Collectivités Territoriales, Code de l'Urbanisme, Code des Postes et des Télécommunications Électroniques, Directives européennes, etc.).*
- *Travailler à l'amélioration du droit dans le domaine de la préservation des arbres non forestiers et des haies en rapport avec les aménités mises en évidence, à la fois sur la base des données juridiques et scientifiques actuelles et sur celle des connaissances à venir.*
- *Susciter la reconstitution des alignements, des replantations et le renouvellement des arbres bordant les routes.*

Notre objectif est de rétablir la raison et le respect dans la gestion des arbres des bords de routes telle qu'imaginée par le Département et certaines collectivités. Nous utiliserons nos publications et actions pédagogiques, sur la technique et le droit, à cette fin. Nous n'excluons pas de préparer des actions en justice permettant de faire respecter ce Droit. Nous pourrions également apporter une aide technique et juridique aux personnes exposées à des décisions autoritaires ou à des intimidations sur ces sujets. Pour cela, nous avons besoin de recruter le plus possible d'adhérents et de disposer de moyens financiers. Nous avons également besoin d'un réseau d'adhérents proches du terrain qui surveilleront chaque territoire et seront capables d'être des lanceurs d'alerte. Le CRRAC aura ainsi des yeux partout et pourra intervenir au mieux et en temps voulu pour éviter les catastrophes.

Une réunion est programmée lundi 3 décembre à 20 heures à Tulle, salle Latreille (10 impasse Latreille) pour lancer le CRRAC sur orbite. Venez nombreux nous soutenir.